



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **6 juillet 2009**

Délibération n° 2009-0841

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 4° - Lyon 9°

objet : Pont Schuman et voiries connexes - Etudes de maîtrise d'oeuvre et acquisitions foncières -
Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale - Direction des grands projets

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2009

Secrétaire élu : Madame Najat Vallaud-Belkacem

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à M. Braillard), MM. Auroy (pouvoir à M. Abadie), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à Mme Chevassus-Masia), MM. Barthelémy (pouvoir à Mme Yérémian), Bernard B (pouvoir à M. Coste), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à M. Buna), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Gignoux), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Pillon (pouvoir à M. Reppelin), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : Mme Palreja, M. Turcas.

Séance publique du 6 juillet 2009**Délibération n° 2009-0841**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 4° - Lyon 9°

objet : **Pont Schuman et voiries connexes - Etudes de maîtrise d'oeuvre et acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet l'individualisation partielle de l'autorisation de programme concernant les études de maîtrise d'œuvre et les acquisitions foncières pour le projet englobant le pont Schuman, situé entre le 4° et le 9°, ainsi que les voiries suivantes : avenue de Birmingham, quai Gillet (entre l'avenue de Birmingham et le pont Schuman), quai de la gare d'eau.

Descriptif du projet global

La construction du Pont Schuman permettra de reconsidérer l'ensemble urbain constitué des quartiers de Vaise (Lyon 9°) et de Serin (Lyon 4°) autour d'un réseau viaire formé de trois ponts (Koenig, Clemenceau et Schuman) et de deux passerelles (Masaryk et Ile Barbe).

La réorganisation des déplacements de tous modes d'une manière plus équilibrée et modérée en relation avec le Val de Saône et les Monts d'Or facilitera l'aménagement des berges.

En termes d'aménagement urbain, les objectifs sont les suivants :

- diminuer le caractère très routier du secteur pour permettre ainsi une reconquête des rives, l'insertion de mails piétonniers, de pistes modes doux et supprimer la trémie du quai Jayr,
- permettre l'insertion plus aisée de voies de transports en commun en site propre, notamment sur l'avenue de Birmingham, le pont Clémenceau et les berges de la rive droite, en continuité avec le site propre prévu sous le nouveau tunnel de mise en sécurité de la Croix-Rousse,
- relier le quartier de Serin à celui de Vaise (accès aux pôles de transports en commun, à l'échangeur de Rochecardon du tronçon nord du périphérique, aux commerces et aux pôles culturels et administratifs),
- dédier la passerelle Masaryk aux modes doux,
- reconquérir les berges et les bas-ports aussi bien en rive droite qu'en rive gauche,
- permettre l'aménagement de l'avenue de Birmingham, de la place du Pont Mouton, du rond-point des Monts d'Or.

La réalisation d'un nouveau pont est rendue d'autant plus nécessaire que le pont de l'île Barbe et que la passerelle Masaryk, construits dans les années 1827, sont les plus vieux ponts de Lyon. Il est prévu de réserver l'usage de la passerelle Masaryk aux modes doux après la mise en service du pont Schuman.

L'aménagement global du secteur est prévu en deux temps :

- la réalisation du pont Schuman, du quai Gillet, du quai de la gare d'eau et de l'avenue de Birmingham, pour une mise en service en 2013 tel que figurant sur le périmètre ci-après annexé,
- puis l'aménagement du quai Jaÿr et de la passerelle Masaryk, après 2013.

Par délibération n° 2004-1935 du 14 juin 2004, le conseil de Communauté avait individualisé partiellement une somme de 2 M€ pour réaliser les études de faisabilité et de programmation.

Par délibération n° 2007-4244 du 9 juillet 2007, à l'issue de la concertation préalable, le conseil de Communauté décidait de retenir la position du pont située dans la prolongation du quai de la gare d'eau.

Depuis, les études préliminaires furent réalisées permettant de fixer le périmètre de l'aménagement, ainsi que le cahier des charges de consultation des maîtrises d'œuvre et l'enveloppe financière allouée aux travaux.

Dimensions du pont Schuman

Le futur pont Schuman fera 180 mètres de long, environ 25 de large (quatre voies de circulation et deux trottoirs). Il dégagera soit une passe unique de navigation de 100 mètres de large et 6 mètres de hauteur au dessus d'un niveau d'eau de 163,55 mètres, soit deux passes de 50 mètres.

La conception et le positionnement des piles devront favoriser l'aménagement du bas-port de la rive gauche.

Individualisation partielle d'autorisation de programme

Le projet du pont Schuman se subdivise en deux parties principales :

- les ouvrages en rivière, regroupant l'ouvrage d'art par lui-même, le déplacement éventuel des appontements de péniches et l'adaptation des berges afin d'accueillir le pont,
- les voiries reliant le nouveau tunnel de la Croix-Rousse au pont Schuman, soit :
 - . l'avenue de Birmingham, la rue des entrepôts, le chemin de Serin,
 - . une partie du quai Gillet,
 - . le quai de la gare d'eau.

La présente individualisation d'autorisation de programme comprend les études de conception et de réalisation (loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique), les acquisitions foncières, les frais de communication, les primes des candidats au concours de maîtrise d'œuvre (détail ci-dessous).

Une nouvelle individualisation d'autorisation de programme sera présentée à l'issue de ces études pour la réalisation des travaux.

Individualisation d'autorisation de programme pour les études

- les ouvrages d'art en rivière :

. en investissement : 7,17 M€ (maîtrise d'œuvre, mission de coordination et protection de la santé, prestation d'ordonnancement, pilotage et coordination, études d'impact, contrôle technique, assurance, publicité, reprographie, etc.),

. en fonctionnement : 1,35 M€ (communication-concertation, location du local de concertation, indemnisation concours et jury, etc.),

- les voiries connexes au pont Schuman :

. en investissement : 4,33 M€ (maîtrise d'œuvre, mission de coordination et protection de la santé, prestation d'ordonnancement, pilotage et coordination, études d'impact, assurance, publicité, reprographie, acquisitions foncières, etc.),

. en fonctionnement : 0,55 M€ (communication-concertation, entretien et réparation, etc.) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale C1 Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement sur l'opération à créer Pont Schuman et voiries connexes pour un montant de 13,4 M€ TTC se répartissant comme suit :

- investissement à la charge du budget principal : 11,5 M€ en dépenses, réparti comme suit :

2009 : 730 000 €,
2010 : 2 688 000 €,
2011 : 1 688 000 €,
2012 : 2 148 000 €,
2013 : 2 148 000 €,
2014 : 2 118 000 €.

- fonctionnement : 1,9 M€, imputé aux crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2009 à 2014 :

compte relations publiques 0 623800 : 855 000 €,
compte locations immobilières 0 6132 : 115 000 €,
compte indemnisation jury concours primes 0 617700 : 730 000 €,
compte entretien, réparations et démolitions sur autres biens 0 6152 : 200 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juillet 2009.